



Communiqué de presse

Covid-19

Les recyparcs d'IDELUX Environnement devraient ouvrir leurs portes dès jeudi prochain.

La nouvelle Circulaire ministérielle de la Ministre TELLIER relative « aux implications de la crise du coronavirus sur les services de collecte et de gestion des déchets en Wallonie » vient de tomber ce vendredi 17 avril. Les recyparcs wallons pourront rouvrir leurs portes pour accepter certains flux de déchets moyennant le respect de nombreuses conditions d'accès et de sécurité. IDELUX Environnement prépare la réouverture de ses recyparcs en fonction de celles-ci dès ce jeudi 23 avril.

De nombreuses conditions à respecter

Cette décision était attendue par les communes et l'Intercommunale. À la lecture de cette circulaire ministérielle, elles disposent maintenant de toutes les informations nécessaires pour finaliser leur plan de réouverture.

Les conditions mentionnées dans la circulaire sont cependant nombreuses. Elles comportent :

- des recommandations quant aux modalités d'accès aux recyparcs (sécurité),
- des recommandations sur les horaires d'ouverture des recyparcs (réduits),
- des recommandations sur les flux de déchets acceptés (restreints),
- des recommandations quant à la protection des travailleurs,
- des recommandations pour garantir le respect des règles de distanciation sociale et d'hygiène.

IDELUX Environnement a pris les devants

Sur base de ces recommandations et en concertation avec les organisations syndicales, IDELUX Environnement va pouvoir finaliser son plan de réouverture. Une réunion constructive avec les organisations syndicales a déjà permis de répondre à une série d'interrogations et d'envisager sereinement cette réouverture. Il faudra donc encore quelques jours à l'Intercommunale pour finaliser ce plan. L'Intercommunale communiquera évidemment toutes les informations relatives à la réouverture et aux conditions qu'il faudra respecter pour garantir la sécurité de tous et le traitement adéquat des déchets collectés.

Une chose est cependant déjà certaine : les déplacements non essentiels restent à éviter. Il ne sera donc pas question de se rendre au recyparc si une réelle nécessité n'existe pas.

IDELUX Environnement suit évidemment la situation de près et continuera à adapter ses services en fonction des recommandations des autorités et de ses capacités logistiques.